



## Addenda 1

SÉL. : 2015-A-021052-1

---

**Titre du projet :** l'agent de suivi du projet de Renforcement des secours d'urgence et des interventions en cas de catastrophe de la Société du Croissant-Rouge de l'Afghanistan

### A. QUESTIONS ET RÉPONSES

La question suivante a été reçue par le MAECD et pour laquelle il fournit la réponse suivante:

**Question 1:**

« ... Est-ce que cette DDP s'adresse à une personne individuelle ou une compagnie? »

**Réponse 1:**

Au premier paragraphe de la « Description sommaire » de cette Demande de propositions (DDP), nous avons annoncé :

« MAECD est à la recherche d'un(e) consultant(e) ayant de l'expertise dans le domaine de .... »

La définition du « Consultant » a été donnée dans la « Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS) » définition (a), page 3, comme :

« **Consultant** » désigne la personne, l'entité ou dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, les membres dont le ou les noms figurent à la page des signatures du contrat, et qui sont responsables de fournir au MAECD les services décrits au contrat.

Les mots « entité », « consortium » ou « coentreprise » peuvent signifier « Compagnie ». En conclusion, une compagnie peut proposer les services d'un individu.

### B. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS